



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

*Paris, le 27.6.2019*

N/Réf : CAB AB/ PEGASE/ D-19- 016054

Madame la Ministre,

A l'occasion de son discours devant le Parlement réuni en Congrès le 9 juillet 2018, le Président de la République a annoncé l'inscription d'une réforme du grand âge et de l'autonomie au programme de travail du Gouvernement pour l'année 2019. Le Gouvernement doit à présent s'engager dans la voie d'une réforme historique et très attendue du système de prise en charge des personnes âgées, avec pour objectif de poser les bases du système de demain tout en répondant aux urgences d'aujourd'hui.

Le rapport remis par Dominique Libault a établi des constats partagés et identifié parmi les sujets à traiter de manière prioritaire les enjeux liés aux métiers du Grand âge. J'ai annoncé le 28 mars 2019 ma volonté d'engager sans délai l'élaboration d'un Plan métier en nommant une mission à cet effet.

Environ 830 000 ETP travaillent actuellement auprès des personnes âgées en perte d'autonomie. La concertation qui vient de s'achever a permis d'estimer que, du fait de la seule évolution démographique, ce nombre devrait augmenter d'environ 20 % d'ici 2030, sans tenir compte des hausses des effectifs qui seront nécessaires pour améliorer la qualité des prises en charge. Cette augmentation s'inscrit dans un contexte où les structures, à domicile comme en établissement, peinent à recruter et à fidéliser leur personnel. Les difficultés d'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement ne sont pas propres au secteur des personnes âgées, et s'observent aussi dans le champ du handicap, mais elles se posent avec une acuité particulière au vu des perspectives de vieillissement de la population. Il m'apparaît donc urgent de restaurer l'attractivité des métiers du grand âge, en donnant une priorité à l'amélioration des conditions d'exercice.

.../...

Madame Myriam EL-KHOMRI

C'est pourquoi je souhaite vous confier une mission sur ce sujet majeur que vous exercerez à titre bénévole.

Je vous demande dans ce cadre de proposer et de piloter un plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge qui devra permettre, notamment en vous appuyant sur les préconisations du rapport de Dominique LIBAULT, de répondre aux enjeux suivants, dans une logique gestion des emplois et des compétences du secteur :

1. Initier la nécessaire évolution des métiers et des compétences pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées. Une réflexion spécifique devra être conduite afin que les professionnels soient mieux armés pour accompagner les personnes âgées dans leur parcours, en favorisant l'autonomie et l'intégration des personnes. Il convient également de faciliter leur intervention dans différentes structures, avec une logique de décloisonnement et de polyvalence (non seulement au domicile et dans les établissements mais également dans le cadre de solutions de prise en charge intermédiaires).

Dans cette perspective, je vous demande d'identifier les compétences qui apparaissent indispensables pour répondre à ces nouveaux besoins et de déterminer les leviers disponibles pour les intégrer dans les formations des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, aussi bien au niveau de la formation initiale (notamment en augmentant le nombre de professionnels disposant du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social récemment créé) que des formations d'adaptation au poste et de la formation continue. Comme première étape, je souhaite que vous expertisiez, avec l'ensemble des parties impliquées, la possibilité d'une contractualisation d'un engagement de développement des emplois et des compétences (EDEC) avec l'Etat dans le cadre de l'appui financier du Plan d'investissements dans les compétences (PIC) pour le secteur privé et d'un accord miroir pour le secteur public. S'agissant de la mise en œuvre d'une revalorisation du métier d'aide-soignante exerçant dans les EHPAD, vous vous articulerez avec le groupe de travail mis en place par la DGOS.

2. Renforcer la capacité des employeurs à recruter les professionnels nécessaires pour réaliser des interventions de qualité.

Pour pallier les difficultés de recrutement, nous vous demandons de définir des modalités concrètes de recours aux dispositifs des politiques de formation et de l'emploi, notamment dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) en vue d'attirer vers ces métiers des personnes en recherche d'emploi, tout en contribuant aux objectifs d'insertion professionnelle de ces publics : développement de l'usage des parcours emploi compétence (PEC), mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique sur ces sujets, montée en puissance de l'apprentissage sur ces métiers et mobilisation des dispositifs de validation des acquis de l'expérience.

.../...



Je vous demande également de réfléchir à une stratégie globale de communication pour valoriser les actions qui seront conduites au profit des métiers du grand âge, susceptibles de mobiliser l'ensemble des acteurs potentiellement impliqués, de l'Education nationale en passant par les financeurs (notamment les Régions), les pouvoirs publics et, évidemment les partenaires sociaux.

3. Favoriser la mise en place d'organisation de structures (services à domicile, établissements et modes de prise en charge intermédiaires) favorables à la qualité de vie au travail des professionnels et donc à la qualité du service rendu, notamment au travers d'un développement des temps collectifs de partage et d'analyse des pratiques (d'autant plus nécessaires que les interventions au domicile devraient se renforcer).

Sur ce point, je vous demande notamment de me faire des propositions pour renforcer la politique spécifique de prévention des risques dans le secteur du grand âge déjà mise en place par la CNAM et le déploiement de la stratégie de promotion de la qualité de vie au travail déjà lancée, sous le pilotage de la DGCS, pour les établissements médico-sociaux, notamment au travers de la charte d'engagement travaillé avec les employeurs, et à venir pour les services à domicile.

4. Ouvrir des perspectives de carrière, notamment en favorisant la mise en place de parcours, aussi bien entre les différents métiers du grand âge qu'entre les structures (entre les établissements et les services à domicile).

Vous identifierez également les nouvelles fonctions pouvant favoriser ces parcours professionnels tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des prises en charge.

Je souhaite que vous puissiez me présenter le plan de mobilisation nationale en faveur des métiers du grand âge pour le 15 octobre 2019, en amont de la présentation du projet de loi sur le grand âge et l'autonomie, en précisant pour chacune de vos propositions les modalités et le calendrier de mise en œuvre.

Vos propositions devront par ailleurs examiner à quelles conditions les recommandations identifiées pour les métiers du grand âge peuvent être mobilisées au bénéfice de l'accompagnement à domicile ou en établissement des personnes les plus fragiles, en particulier des personnes en situation de handicap, dans un contexte de forte polyvalence des publics accompagnés par les structures et associations gestionnaires.

Je vous remercie de prévoir un premier temps de restitution pour le 16 septembre 2019, à l'occasion duquel vous présenterez les premières pistes déjà identifiées, en soulignant dès cette première étape les mesures vous apparaissant prioritaires et les conditions qu'il vous semble nécessaire de réunir pour assurer leur mise en œuvre.

.../...

Afin de garantir la coopération de l'ensemble des acteurs, il vous reviendra de proposer des conditions de création d'une plate-forme que vous animerez, et qui associera toutes les parties prenantes concernées : Etat (DGCS, DGOS, DGEFP, DGT, DGCL, DGESCO et DGESIP), fédérations du secteur, publics comme privés lucratifs et non lucratifs, partenaires sociaux, nouveaux OPCO du secteur (OPCO santé-médicosocial, OPCO cohésion sociale, OPCO entreprises de proximité), ANFH et grands opérateurs concernés (CNSA, HAS, Pôle emploi, CNAM branche ATMP, CNAV, INRS, ANACT notamment), des représentants de conseils départementaux, de conseils régionaux ainsi que des organismes de formation.

Pour votre mission, vous vous appuyerez sur une équipe projet composé de personnalités représentant les principaux acteurs et vous pourrez compter sur l'apport d'un membre de l'inspection générale des affaires sociales ainsi que sur les services de la DGCS, de la DGOS, et de la DGEFP.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN